

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS MODIFICATIVE

GRELLIER

Michele

Maire ou adjoint municipal/Chatou (78)/maire

Élu(e) ou nommé(e) le : 28/10/2024

Déclaration déposée le : 31/03/2025 11:52:44

Renseignements personnels :

Date de naissance : 22/10/1955

Adresse :

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Organisme : ASSOCIATION TYPE MJC depuis le 03/2019 MEMBRE du CA Commentaire : J'ai été en tant que maire adjoint membre de droit mais sans pouvoir de vote du CA; je ne suis pas rémunérée; L'association s'appelle Maison pour tous et fonctionne comme une MJC;	2019 : 0 € Net 2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net 2023 : 0 € Net 2024 : 0 € Net 2025 : 0 € Net
Organisme : EPCI office tourisme intercommunale depuis le 03/2019 MEMBRE du CA	2019 : 0 € Net 2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net 2023 : 0 € Net 2024 : 0 € Net 2025 : 0 € Net
Organisme : SIVOM depuis le 03/2020 présidente de SIVOM Commentaire : l'indemnité de fonction mentionnée pour 2025 (en cours) correspond donc à l'indemnité net mensuelle et non annuelle.	2020 : 10 000 € Net 2021 : 10 000 € Net 2022 : 10 172 € Net 2023 : 10 428 € Net 2024 : 8 808 € Net 2025 : 893 € Net

4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Société : Arkema 1610 € Nombre de parts détenues : 23 Commentaire : [REDACTED]	0
Société : Mauna Kea Teck 23 € Nombre de parts détenues : 133 Commentaire : [REDACTED]	0

5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
[REDACTED]	Employeur : neant retraité Commentaire : [REDACTED]

6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Néant	

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant celle-ci

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
maire adjoint de 03/2019 à 10/2024	2019 : 9 505 € Net 2020 : 8 386 € Net 2021 : 9 428 € Net 2022 : 10 400 € Net 2023 : 10 583 € Net 2024 : 8 904 € Net
conseillère communautaire de 01/2019 à 10/2024	2019 : 1 007 € Net 2020 : 1 153 € Net 2021 : 1 328 € Net 2022 : 1 334 € Net 2023 : 1 376 € Net 2024 : 2 524 € Net
Vice Présidente depuis le 11/2024 Commentaire : Ma nomination de maire a fait évoluer mon mandat à la CASGBS (communauté d agglomération) de conseillère communautaire à Vice présidente de la CCASGBS	2024 : 2 980 € Net 2025 : 1 490 € Net

Observations

Je soussigné Michele Grellier certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait, le 31/03/2025 11:52:44

Signature : Michele Grellier